

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV

TUNISO-EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **3 mai 2023**, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	138 429 093	131 359 564
Obligations et valeurs assimilées		135 466 463	127 303 468
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 962 629	4 056 097
Placements monétaires et disponibilités		28 872 584	42 646 868
Placements monétaires	5	28 025 052	41 725 984
Disponibilités		847 532	920 883
Créances d'exploitation	6	86 232	28 226
TOTAL ACTIF		167 387 908	174 034 658
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	199 166	183 060
Autres créditeurs divers	8	87 719	76 965
TOTAL PASSIF		286 885	260 026
ACTIF NET			
Capital	9	156 560 580	163 370 592
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		810	1 581
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 539 634	10 402 459
ACTIF NET		167 101 023	173 774 632
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		167 387 908	174 034 658

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	10	9 548 425	7 083 928
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 350 214	6 826 240
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		198 211	257 688
Revenus des placements monétaires	11	3 185 628	3 925 206
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 734 052	11 009 134
Charges de gestion des placements	12	(746 603)	(675 380)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 987 450	10 333 754
Autres charges	13	(322 166)	(289 618)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 665 284	10 044 136
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 125 650)	358 323
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 539 634	10 402 459
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 125 650	(358 323)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(142 128)	148 140
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		352 178	341 760
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		11 875 334	10 534 036

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	11 875 334	10 534 036
Résultat d'exploitation	11 665 284	10 044 136
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(142 128)	148 140
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	352 178	341 760
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(3 594 606)	(3 551 249)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(14 954 338)	31 695 321
Souscriptions		
- Capital	224 754 955	298 363 075
- Régularisation des sommes non distribuables	151 701	452 572
- Régularisation des sommes distribuables	9 027 230	14 093 116
Rachats		
- Capital	(231 743 374)	(261 945 123)
- Régularisation des sommes non distribuables	(183 344)	(415 205)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 961 505)	(18 853 113)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(6 673 609)	38 678 108
ACTIF NET		
En début de l'exercice	173 774 632	135 096 525
En fin de de l'exercice	167 101 023	173 774 632
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	1 622 457	1 259 614
En fin de de l'exercice	1 553 054	1 622 457
VALEUR LIQUIDATIVE	107,595	107,106
TAUX DE RENDEMENT	6,44%	6,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV détient six lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à : **138.429.093DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			129 669 420	135 466 463	81,07%	5 797 043
	Obligations			106 668 470	111 352 486	66,64%	4 684 016
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	99 800	101 950	0,06%	2 150
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	39 920	40 780	0,02%	860
TN0003400348	AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	199 350	201 565	0,12%	2 215
TN0003400355	AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	199 350	202 612	0,12%	3 262
TN0003400504	AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	100 000	100 674	0,06%	674
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 758	0,31%	20 758
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 758	0,31%	20 758
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	1 600 000	1 704 210	1,02%	104 210
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	5 000 000	5 332 734	3,19%	332 734
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 800 000	1 894 444	1,13%	94 444
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	3 000 000	3 155 790	1,89%	155 790
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	1 000 000	1 048 647	0,63%	48 647
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	2 000 000	2 097 293	1,26%	97 293
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	466 400	480 031	0,29%	13 631
TN0004700654	ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	200 000	210 532	0,13%	10 532
TN0004700670	ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	80 000	82 555	0,05%	2 555
TN0004700704	ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	200 000	209 984	0,13%	9 984
TN0004700738	ATL2017-2_5A_02/03_B		10 000	200 000	212 228	0,13%	12 228
TN0004700746	ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	300 000	315 944	0,19%	15 944
TN0004700712	ATL-S-2017-2_7A_16/10		3 000	120 000	121 600	0,07%	1 600
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	3 300 000	3 357 364	2,01%	57 364
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	1 000 000	1 074 275	0,64%	74 275
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	2 000 000	2 151 645	1,29%	151 645

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 068 629	2,43%	68 629
TN0006610430	ATTIJARI LEASING2016_7A_03/03_		3 000	120 000	126 277	0,08%	6 277
TN0001901032	BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	100 000	105 011	0,06%	5 011
TN0001900836	BH2009_15A_31/12_A		10 000	153 000	153 025	0,09%	25
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	2 000 000	2 029 519	1,21%	29 519
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	2 000 000	2 032 925	1,22%	32 925
TN0003100757	BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	50 000	51 302	0,03%	1 302
TN0003100765	BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	50 000	51 442	0,03%	1 442
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 098 027	1,26%	98 027
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 192 337	2,51%	192 337
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	800 000	810 873	0,49%	10 873
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	500 000	544 866	0,33%	44 866
TN0004620134	BTK2009-C_15A_26/02		10 000	199 600	209 868	0,13%	10 268
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	200 000	207 924	0,12%	7 924
TN0004201448	CIL2017-2_5A_15/03		3 000	60 000	63 053	0,04%	3 053
TN0004201471	CIL2020-1		15 000	750 000	754 660	0,45%	4 660
TN0007310295	HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	200 000	209 601	0,13%	9 601
TN0007310410	HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	120 000	123 613	0,07%	3 613
TN0007310410	HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	80 000	82 409	0,05%	2 409
TN0007310428	HL2017-3_5A_26_01_A		5 000	100 000	105 962	0,06%	5 962
TN0007310444	HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	600 000	636 888	0,38%	36 888
TN0007310493	HL2018-2_5A_25_02_A		2 000	80 000	85 597	0,05%	5 597
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	240 000	258 753	0,15%	18 753
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	3 000 000	3 034 152	1,82%	34 152
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B		20 000	1 200 000	1 213 661	0,73%	13 661
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	2 400 000	2 582 589	1,55%	182 589
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	3 000 000	3 181 716	1,90%	181 716
TN0005260120	MEUBX2016_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	60 000	61 910	0,04%	1 910
TN0002601029	STB2008-2_16A_18/02		15 000	281 250	293 952	0,18%	12 702
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	59 880	61 855	0,04%	1 975
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	39 920	41 237	0,02%	1 317
TN0002601193	STB-S-2019-1_5A_29/11_E		10 000	1 000 000	1 320 259	0,79%	320 259
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 343 260	3,20%	343 260
TN0002101913	TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	200 000	209 207	0,13%	9 207
TN0006610430	TL2016-2_7A_01/03_B		3 000	120 000	126 318	0,08%	6 318
TN0002101962	TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	200 000	207 112	0,12%	7 112
TN0002101988	TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	900 000	952 893	0,57%	52 893
TN0002102010	TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	600 000	625 773	0,37%	25 773
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	600 000	633 255	0,38%	33 255
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	600 000	633 255	0,38%	33 255
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01		15 000	1 200 000	1 290 852	0,77%	90 852
TN0002102150	TLF2021-1_5A_15/04_TF		20 000	1 600 000	1 688 783	1,01%	88 783
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	800 000	811 169	0,49%	11 169
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	1 000 000	1 056 390	0,63%	56 390

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	2 000 000	2 031 562	1,22%	31 562
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 050 000	1 072 618	0,64%	22 618
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	225 000	228 977	0,14%	3 977
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	225 000	228 977	0,14%	3 977
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	20 709 786	12,39%	709 786
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 502 496	8,68%	502 496
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	3 000 000	3 067 542	1,84%	67 542
	Bons du trésor assimilables			23 000 950	24 113 978	14,43%	1 113 028
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 060 313	1,23%	126 713
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	505 710	0,30%	47 210
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 299 150	0,78%	41 300
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 846 164	1,70%	181 114
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027		2 000	1 807 250	1 927 879	1,15%	120 629
TN0008000770	BTA 7,3% DEC 2027		4 500	4 071 500	4 160 925	2,49%	89 425
TN0008000739	BTA 7,4% FEV 2030		300	263 700	283 069	0,17%	19 369
TN0008000762	BTA 8% NOVEMBRE 2030		1 000	911 500	921 605	0,55%	10 105
TN0008000796	BTA 7.5% JAN 2028		6 000	5 480 000	5 894 582	3,53%	414 582
TN0008000812	BTA 7.5% DEC 2028		4 600	4 152 000	4 214 581	2,52%	62 581
	Titres OPCVM			2 912 206	2 962 629	1,77%	50 423
	Actions des SICAV			1 822 222	1 845 988	1,10%	23 766
TN0003600418	SANADETT SICAV		1 219	132 128	134 713	0,08%	2 585
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV		15 579	1 690 094	1 711 275	1,02%	21 181
				1 089 984	1 116 641	0,67%	26 657
	Parts des FCP						
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION SEPTIM		9 255	1 004 240	1 030 637	0,62%	26 397
	FCP HELION MONEO		806	85 744	86 004	0,05%	260
	TOTAL			132 581 626	138 429 093	82,84%	5 847 467
	Pourcentage par rapport à l'actif					82,70%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2022 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	126 316 614	4 412 969	629 981	131 359 564	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	24 000 000			24 000 000	
Bon du trésor assimilables	0			0	
Titres OPCVM	2 000 302			2 000 302	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	-9 935 290			-9 935 290	
Bon du trésor assimilables	-6 729 100			-6 729 100	270 900
Titres OPCVM	-3 070 900			-3 070 900	81 278
* Variations des plus ou moins-values latentes					
Titres OPCVM			-22 869	-22 869	
Bons du trésor assimilables			-119 259	-119 259	
* Variations des intérêts courus					
		946 645		946 645	
Soldes au 31 décembre 2022	132 581 626	5 359 614	487 853	138 429 093	352 178

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à : **28.025.052 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		10 607 305	10 788 375	6,46%	181 070
TNUIC2DJY7D5	CD_BTK L_5 000_9.40%_01/02/202_170J		4 829 991	4 968 998	2,97%	139 007
TNWUWJAOLP03	CD_BTE_6000_9.73%_27/05/2023_180J		5 777 314	5 819 377	3,48%	42 063
	Compte à terme		4 000 000	4 190 997	2,51%	190 997
	BTE_4000_8.51%_20/04/23_365J		4 000 000	4 190 997	2,51%	190 997
	Créances sur opérations de pensions livrées*		7 700 552	7 770 969	4,65%	70 417
	PL_BT_7700_8.23%_20/02/2023_90J		7 700 552	7 770 969	4,65%	70 417
	Billets de trésorerie		4 988 793	5 274 710	3,16%	285 918
TNMJ98GP6832	BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J		4 000 000	4 275 831	2,56%	275 831
	BIT_RENDEC_1000_10.23%_06/01/_50J		988 793	998 879	0,60%	10 087
	Total		27 296 649	28 025 052	16,77%	728 402
	Pourcentage par rapport à l'actif				16,74%	

- 1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 7649 titres pour un montant de 7 700 552 dinars au profit de la BT opérée en date du 22/11/2022 pour une durée de 90 jours avec un taux de 8,23%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable de **154.492.178 DT, soit 92,30%** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0	24 113 978	0	0	0	24 113 978	14,41%
AB	13 838 184 (1)	0	0	0	0	13 838 184	8,27%
ABC	3 145 940	0	0	0	0	3 145 940	1,88%
AIL	0	0	0	0	0	0	0,00%
ATB	480 031	0	0	0	0	480 031	0,29%
ATL	11 804 755	0	0	0	0	11 804 755	7,05%
ATTIJARI LEASING	126 277	0	0	0	0	126 277	0,08%
BH	4 320 480	0	0	0	0	4 320 480	2,58%
BIAT	6 290 364	0	0	0	0	6 290 364	3,76%
BNA	102 744	0	0	0	0	102 744	0,06%
BTE	1 355 739	0	0	5 819 377	998 879	8 173 995	4,88%
BTK	417 792	0	0	4 968 998	0	5 386 791	3,22%
CIL	817 713	0	0	0	0	817 713	0,49%
ENDA	0	0	0	0	4 275 831	4 275 831	2,55%
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 030 637	0	0	1 030 637	0,62%
FCP HELION MONEO	0	0	86 004	0	0	86 004	0,05%
HL	11 514 940	0	0	0	0	11 514 940	6,88%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 711 275	0	0	1 711 275	1,02%
SANADETT SICAV	0	0	134 713	0	0	134 713	0,08%
STB	7 060 563	0	0	0	0	7 060 563	4,22%
TL	10 266 569	0	0	0	0	10 266 569	6,13%
UIB	1 530 571	0	0	0	0	1 530 571	0,91%
EMP NAT	38 279 825	0	0	0	0	38 279 825	22,87%
Total	111 352 486	24 113 978	2 962 629	10 788 375	5 274 710	154 492 178	92,30%

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 61 910 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK.

(2) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/12/2022 égale à : **86.232 DT**, contre : **28.226 DT** au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	86 232	24 157
Retenues à la source / B.T.A	0	4 068
Total	86 232	28 226

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à : **199.166 DT**, contre : **183.060 DT** au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du dépositaire	11 000	5 000
Rémunération du distributeur	188 165	178 060
Total	199 166	183 060

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à : **87.719 DT**, contre **76.965 DT** au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	1 604	6 110
Redevances du CMF	14 349	14 894
Rémunération du PDG	3 277	2 124
Rémunération du personnel	8 219	7 489
Loyer	6 255	4 755
Etat, taxes et versements assimilés	7 187	992
Publications et frais divers	7 567	7 799
Jetons de présence à payer	21 937	18 812
Dividendes à payer	5 469	6 587
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-3 092	-3 033
Autres créditeurs (publicité)	14 947	10 438
Total	87 719	76 965

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2022, se détaillent ainsi :

	<u>AU 31/12/2022</u>
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	163 370 592
Nombre de titres	1 622 457
Nombre d'actionnaires	661
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	224 754 955
Nombre de titres émis	2 232 074
Nombre d'actionnaires nouveaux	129
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-231 743 374
Nombre de titres rachetés	-2 301 477
Nombre d'actionnaires sortants	-107
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-142 128
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	352 178
Régularisation des sommes non distribuables	-31 643
Frais de néoociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	156 560 580
Nombre de titres	1 553 054
Nombre d'actionnaires	683

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **9.548.425 DT** contre : **7.083.928 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	7 726 918	5 353 849
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA	1 623 296	1 472 391
<u>Revenus des titres OPCVM</u>		
- Dividendes	198 211	257 688
TOTAL	9 548 425	7 083 928

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **3.185.628 DT** contre : **3.925.206 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Intérêts des billets de trésorerie	376 133	356 775
Intérêts des comptes à terme	427 169	328 741
Intérêts des certificats de dépôt	1 113 137	1 763 140
Intérêts des dépôts à vue	256 284	177 300
Revenus des opérations de prises en pension	1 012 905	1 299 250
TOTAL	3 185 628	3 925 206

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **746.603 DT** contre : **675.380 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Rémunération du dépositaire	11 000	5 000
Rémunération du distributeur	735 603	670 380
TOTAL	746 603	675 380

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **322.166 DT** contre : **289.618 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

	<u>Période du 01/01 au 31/12/2022</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2021</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	17 461	16 000
Redevances du CMF	183 897	167 591
Rémunération du PDG	12 353	12 353
Rémunération du personnel	15 471	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	30 758	22 634
Loyer	1 500	1 500
Contribution sociale de solidarité	230	220
Publications et frais divers	9 864	6 800
Jetons de présence	18 750	18 750
Maintenance logiciel BFI	7 081	7 081
Divers publicité (compagne)	21 176	21 176
Autres services extérieurs	0	42
Autres	3 624	0
TOTAL	<u>322 166</u>	<u>289 618</u>

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

14.1 Données par actions

<u>Données par action</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	8,199	6,785	5,561	7,254	6,654
Charges de gestion des placements	-0,481	-0,416	-0,321	-0,427	-0,456
Revenus nets des placements	<u>7,719</u>	<u>6,369</u>	<u>5,239</u>	<u>6,826</u>	<u>6,199</u>
Autres charges	-0,207	-0,179	-0,168	-0,255	-0,272
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	<u>7,511</u>	<u>6,191</u>	<u>5,071</u>	<u>6,571</u>	<u>5,927</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,725	0,221	1,812	-0,014	-0,421
Sommes distribuables de l'exercice	<u>6,786</u>	<u>6,412</u>	<u>6,883</u>	<u>6,557</u>	<u>5,505</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs Potentielles	-0,092	0,091	0,082	0,127	0,134
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,227	0,211	0,162	-0,017	-0,005
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	<u>0,135</u>	<u>0,302</u>	<u>0,244</u>	<u>0,111</u>	<u>0,129</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>7,646</u>	<u>6,493</u>	<u>5,315</u>	<u>6,682</u>	<u>6,056</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,135</u>	<u>0,302</u>	<u>0,244</u>	<u>0,111</u>	<u>0,129</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,020	0,023	0,009	0,009	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,115</u>	<u>0,325</u>	<u>0,253</u>	<u>0,120</u>	<u>0,129</u>
Distribution de dividende	<u>6,412</u>	<u>6,883</u>	<u>6,557</u>	<u>5,505</u>	<u>4,570</u>
Valeur liquidative	<u>107,595</u>	<u>107,106</u>	<u>107,252</u>	<u>106,673</u>	<u>105,501</u>

14.2 Ratios de gestion de placements

Ratios de gestion des placements	2022	2021	2020	2019	2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,44%	0,44%	0,39%	0,41%	0,41%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,19%	0,20%	0,25%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,84%	6,49%	6,14%	6,31%	5,32%
Actif net moyen	170 437 828	154 676 606	104 106 145	71 340 146	73 465 020

NOTE 15 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

15.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

15.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BTE	
	Charges de l'exercice	Passif
Commission du distributeur	735 603	188 165
Commission du dépositaire	11 000	11 000
Loyer	1 500	6 255

NOTE 18. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 17 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société TES, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La TUNISO-EMIRATIE SICAV a souscrit un billet de trésorerie de plus d'un an «BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J» et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.
- Les emplois en valeurs mobilières représentent 85,3% de l'actif total au 31 Décembre 2022 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 14,7 % de l'actif total au 31 Décembre 2022. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La distribution des titres de la « TES » est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la « Banque de Tunisie et des Emirats », celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de distribution encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 735.603 DT.
- La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société TES. En contrepartie de ses services, la « BTE » reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération annuelle fixe de 11.000 DT TTC.
- La banque de Tunisie et des Emirats « BTE » loue à la « TES » un bureau dans son immeuble sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, afin d'y exercer ses activités commerciales. En contrepartie de ce service, la « BTE » reçoit une rémunération annuelle fixe de 1.500 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 Avril 2018. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 17,5 mois par an, à raison de 600 DT net par mois.

Selon décision de l'AGO du 6 Avril 2020, et en sa qualité d'administrateur, le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence de 2.500 DT net.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se détaillent comme suit :

Nature de la rémunération	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif
Indemnité	12 353	3 277
Jetons de présence	3 125	3 125
Total	15 478	6 402

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI